

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Convocation : le 6 Décembre 2019

Présents : Mesdames BERGERON, LE MOULT, CORBIN, VASSEL et PLAGNAT
Messieurs DEJOURS, BASSET, DUPIN, GUERIN, MARGIRIER, HURLIN, LADREYT et VALLON



web

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Le procès-verbal du 8 Novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric GUERIN

- **Rénovation bâtiment communal :**

Plans d'aménagement du logement présentés par Eric Guérin

Consultation de 3 entreprises pour demande de devis (Alain LADREYT, Guénolé VALLON)

- **Projet d'un City Park sur Alboussière : participation financière de Champis**

Examen du projet de City Park transmis par la mairie d'Alboussière. La participation de CHAMPIS sera précisée après communication de la fiche financière globale de l'opération.

- **Plantation traversée de la Bâtie :**

Sous réserve des aléas climatiques, les plantations seront réalisées dans le cadre d'un chantier participatif qui se déroulera tous les samedis matins à compter du 20 décembre.

- **intempéries du 14 novembre : dégagement des voiries communales, des chemins ruraux et de randonnée :**

Suite à l'épisode neigeux du 14 novembre, il reste encore à dégager en pleine largeur quelques voiries communales. Ce travail est en cours de réalisation par les employés communaux.

S'agissant des chemins ruraux et de randonnée, l'équipe municipale souhaite mobiliser à compter du samedi 11 janvier dans le cadre d'un chantier participatif, 2 ou 3 équipes de 3 / 4 personnes pour rendre l'accès à tous les itinéraires (cavaliers, randonneurs, joggeurs, motards, chasseurs, ...).

Tous les bénévoles sont invités à se manifester en mairie. Qu'ils soient ici d'ores et déjà remerciés. C'est aussi l'occasion de saluer le travail déjà effectué par de nombreux champinois qui, sans attendre, ont réouverts plusieurs chemins.

- déneigement des voies privées :

Une réflexion est engagée pour envisager l'éventuel déneigement des voies privées de la commune.

- Prérequis :
- demande formalisée du ou des propriétaires.
 - signature d'une convention dégageant la responsabilité communale en cas de dégradations.
 - linéaire supérieur à 50 mètres avec une hauteur de neige d'au moins 20 cm.

- ABEPIC : projection « parcours de vie » le 21 décembre

Parcours de Vie

7 séniors de la région retracent leur histoire à partir de documents personnels

Projection Publique
Participation libre

ABEPIC

ATELIERS d'expressions artistiques
pour le BIEN-ETRE et les PARCOURS
INDIVIDUELS et COLLECTIFS

Mairie de CHAMPIS
Samedi 21 décembre
14h30

ardèche
LE DEPARTEMENT

Commune
de
Champis
Ardèche

ARDECHE
CONFÉRENCE DES ÉLUS
pour la préservation et le bien vieillir

- Plaque mémoriale en l'honneur des habitants de CHAMPIS :

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal la visite à Champis de M et Mme BREUER, habitants à New York, dont les parents juifs cachés en 1942 sous une fausse identité pendant 2 ans dans une ferme à Pierre Blanche avec un groupe de jeunes juifs ont échappé à la déportation. En reconnaissance de leurs parents, jamais dénoncés, ils ont fait don à la commune d'un chèque de 500 \$, en souhaitant honorer les habitants de Champis par l'apposition d'une plaque mémoriale.

En l'honneur des habitants du village de Champis et de leurs Maires d'hier et d'aujourd'hui

Dans ce village, dans les années 1942-1944, un groupe de vingt Juifs persécutés des Nazis et de sa Gestapo se cachaient dans la ferme de Pierre Blanche.

Ce groupe était dirigé par Marc et Lotte Breuer de Lyon.



Ce groupe persécuté a survécu grâce à la bienveillance de Dieu et à l'humanité et à la compassion des citoyens de Champis qui ont gardé leur secret.



Dans la gratitude éternelle
Leurs enfants
Annette Kirschner
Paul Breuer



- délibération : aide aux sinistrés du séisme Sud Ardèche du 11 novembre 2019

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil et ses alentours en Ardèche. Ces communes ont subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, de nombreuses habitations sont touchées et plusieurs édifices publics sont détruits.

L'association des Maires de France a lancé un appel solennel aux dons à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune de CHAMPIS a souhaité s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle aux communes sinistrées du séisme 11 novembre 2019.

Cette subvention pourrait être de 1 000 €. Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La commune de CHAMPIS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des communes sinistrées du séisme 11 novembre 2019,

Le Conseil Municipal de CHAMPIS, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ Autorise, Monsieur, le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € en faveur des communes sinistrées du séisme 11 novembre 2019.
- ❖ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- lotissement les Coquelicots :

Empierrement de la voirie réalisé qui permet désormais aux véhicules de chantier d'accéder à l'ensemble des lots.

Commercialisation : tous les lots sont vendus (4) ou réservés (3).

- repas des aînés du 10 décembre :

La commune de CHAMPIS compte à ce jour 76 personnes de plus de 70 ans éligibles au repas de Noël ou au colis. 31 personnes ont participé au repas au restaurant Lou Viroulet. Un moment convivial de rencontres et d'échanges à l'approche des fêtes de fin d'année. Les 45 colis confectionnés à partir de produits ardéchois sont en cours de distribution.



- **Spectacle et goûter des enfants du 14 décembre 2019 :**

Samedi 14 décembre 2019, une trentaine d'enfants ont assisté au spectacle suivi d'un goûter et de la visite du Père Noël.



- **Cérémonie des vœux : le 18 janvier 2020 :**

11 h : Bilan 2019 et perspectives 2020 : salle du conseil municipal
Suivie du verre de l'amitié / galette des rois

- **cession immobilière/villa communale de Garnier**

A vendre villa communale située rue des Sources ,
80 m² habitables, 3 chambres à l'étage, chauffage
électrique + poêle à bois, garage.

Villa indépendante sur terrain de 1100 m².

Prix : 160 000 €

Renseignements : Mairie de CHAMPIS

Tél. : 04 75 58 31 37



Prochaine séance du conseil municipal :

Le vendredi 21 février 2020 à 20 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 20 h 15

Le Secrétaire de Séance
Eric GUERIN

Les Membres du Conseil Municipal